

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS  
En date du mardi 3 juin 2025 à 18h**

**Présents :** M. BLANQUE Pierre - M. BUL Alain - M. ECHARD Vincent – M. FOURNIER Daniel - M. GAURENNE Claude - Mme GAURENNE Sylvie - Mme LINTZ Ghislaine – M. PINEDE Jean-Marie - Mme RODRIGUEZ Noémie

**Absente excusée :** Mme INGLES Martine

**Secrétaire de séance :** M. FOURNIER Daniel

**Date de convocation :** 27/05/2025

**Préambule :** approbation du compte-rendu de la dernière réunion du CM

- **Projet de régularisation foncière de l'emprise du parking de la station de ski**

Monsieur le Maire présente le dossier de DUP (Déclaration d'utilité Publique) en cours. Le projet et le dossier DUP doivent être approuvés et l'ouverture de l'enquête publique sollicitée.

Le conseil municipal valide le dossier et l'ouverture de l'enquête publique.

- **Régularisations foncières de l'ancien lotissement rue des Isards**

Monsieur le Maire présente la demande de régularisation foncière de la copropriété rue des Isards portant sur 167 m<sup>2</sup> à céder à la commune et 167 m<sup>2</sup> à céder à la copropriété.

Parmi les quatre propriétaires qui demandent également une régularisation foncière en rachetant les surfaces concernées à la commune, deux d'entre eux demandent une diminution de la surface à racheter à la mairie. Le nouveau tracé du géomètre a été reçu.

Le conseil municipal valide ces propositions de régularisations.

- **Achat de terrain, zone du Boutas**

Monsieur le Maire explique avoir été informé que la parcelle cadastrée A271, zone UB dans le PLU, d'une superficie de 3715 m<sup>2</sup> était à la vente.

Etant donné son emplacement, ladite parcelle revêt un triple intérêt dans le cas de son acquisition par la collectivité, en conservant un accès direct de la rue Général de Gaulle vers la retenue d'eau dite « du Boutas », en conservant l'accès au canal d'arrosage utilisé par les éleveurs et la possibilité de l'entretenir, et la partie restante pourra être dédiée à la vente de parcelles constructibles, permettant ainsi un retour sur investissement.

Le prix d'achat proposé est de 96 000 €. Un prêt sera demandé aux banques pour parfaire le financement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré valide cet achat - Madame Noémie RODRIGUEZ étant intéressée à l'affaire, n'a pas participé au débat et au vote, elle a quitté la salle.

- **Rétrocession de voirie à la commune**

Demande de rétrocession de voirie privée à la commune, parcelle A 955. Cette procédure avait déjà été engagée en 2013 mais non aboutie en 2014.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité par le conseil, madame Ghislaine LINTZ étant sortie de la salle lors du vote, car intéressée à l'affaire.

- **Projet lotissement « Carpe Diem »,**

Monsieur le Maire expose la possibilité pour la commune d'acquérir la partie de la parcelle A 892 sous emprise voirie + la bande nécessaire à la réalisation du trottoir, pour une somme symbolique, et y intégrer également le fond de la parcelle nécessaire à l'entretien du canal.

La commune pourra ensuite programmer la réalisation du trottoir (via le SIVM) à la condition que soient réalisées la totalité des constructions prévues.

Le conseil municipal valide ce projet.

- **Validation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) 2025,**

Le conseil municipal valide le rapport de la CLECT de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes 2025.

- **Travaux d'entretiens, amélioration des captages et ressource en eau par le Groupement Pastoral sur l'estive de Saint Pierre Dels Forcats,**

Le groupement pastoral peut prendre en charge les travaux d'entretien et d'amélioration des captages et de la ressource en eau des divers parcs à génisses de l'estive de Saint Pierre dels Forcats, devis n°1 : 39 913.86 € TTC, devis n°2 : 19 704.74 € TTC.L

Le conseil municipal accepte la prise en charge de ces travaux par le groupement pastoral.

- **Accès au Pla du Cambre d'Aze par la piste forestière**

Monsieur le Maire annonce que la SPL TRIO va ouvrir la station du Cambre d'Aze en saison estivale (du 28 au 29 juin 2025 puis du 5 juillet au 31 août 2025) afin de proposer des activités VTT sur les pistes balisées du domaine. Le télésiège du Mouli ainsi que le téléski de l'Orée seront ouverts.

Se pose la question de l'accès au Pla du Cambre aux véhicules motorisés durant les heures d'ouverture de la station (de 9h à 18h).

Pour des raisons de sécurité, la piste forestière d'accès au Pla du Cambre d'Aze devrait être fermée à la circulation pour les véhicules motorisés, durant les créneaux d'ouverture de la station, par une barrière située à l'entrée de la piste.

Il convient d'identifier les ayants droit pouvant emprunter la piste lorsqu'elle est fermée. Une autorisation de circulation leur sera délivrée par la mairie sur demande.

Sont identifiés comme ayants droit : les propriétaires de parcelles accessibles uniquement par cette piste, les affouagistes, les apiculteurs, les responsables de club de parapente, les agents de CEAF, le vacher du groupement pastoral, les membres du conseil municipal.

La proposition est validée par le conseil municipal. Les arrêtés nécessaires seront pris en conséquence.

- **Projet espace restauration au Pla du Cambre d'Aze**

La SPL TRIO envisage de déposer un permis de construire afin d'agrandir l'espace de restauration du Chalet Sylvain au Pla du Cambre d'Aze.

Ce projet nécessite la mise à disposition par la commune à la SPL TRIO de la partie de la parcelle communale concernée (B932) par l'emprise du point de restauration. Sa durée peut être consentie pour 70 ans.

Le conseil municipal valide cette proposition.

- **Mise à jour du PCS (Plan Communal de Sauvegarde)**

La commune a signé avec le SMTBV (Syndicat Mixte Tet Bassin Versant) une convention constitutive du groupement de commandes pour l'élaboration et l'actualisation des PCS des documents d'informations communaux sur les risques majeurs (DICRIM). L'entreprise Mayane RESILIENCE CENTER pour le lot 1 PCS et l'entreprise SECTOR pour le lot 2 DICRIM.

Le coût pour la commune : Lot 1 (PCS) 1 046,88 €, lot 2 (DICRIM) 273 €.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

➤ **Chenilles processionnaires,**

Monsieur Vincent Echard présente la proposition retenue par la commune d'une société utilisant des phéroball contre les chenilles processionnaires du pin.

La commune pourrait prendre en charge cette dépense de 1 500 €.

Un recensement des parcelles présentant des nids de chenilles processionnaires a été effectué, un courrier a été envoyé à tous les propriétaires concernés.

Une réunion publique en présence de la société qui assure le traitement est prévue le mercredi 18 juin à 19h en mairie.

Le traitement sera fait en juillet ou août.

Le conseil municipal valide cette proposition de traitement contre les chenilles processionnaires.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 22h.

Le Maire,  
Pierre BLANQUE



Le secrétaire de séance,  
Daniel FOURNIER

